



L'Assemblée Générale annuelle de l'Amicale des directeurs des douanes se tiendra dans la salle :

AMPHITHÉÂTRE DU CENTRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES,

Ministères Economique et Financier

139/143 rue de Bercy,

Paris (12^{ème})

le VENDREDI 19 JANVIER 2018, de 10 h 00 à 12 h 30.

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale** est le suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport financier – Cotisation 2018
3. Élection du Président et du Conseil d'administration
4. Débat et questions diverses.

Elle sera suivie à 13 h, dans le restaurant "Le Cercle", du déjeuner annuel qui sera honoré de la présence de M. le Directeur Général et de Mmes et MM. les membres du Conseil d'Administration de la Direction Générale.

Le Ministre, M. Gerald DARMANIN, a été invité pour la clôture de cette Assemblée Générale.

Je vous saurais gré de bien vouloir annoncer votre participation à l'assemblée générale par messagerie (amicale-des-directeurs@douane.finances.gouv.fr et/ou claud.le-coz@douane.finances.gouv.fr).

Pour la participation au repas, merci de joindre un chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'Amicale des directeurs des douanes, de 45 €, à la demande d'inscription (cf. coupon-réponse), à adresser à M. Joseph Grandgirard, trésorier de l'Amicale, à l'adresse suivante : Division des douanes, 60 avenue de Genève - BP 93102, 74 163 Saint Julien en Genevois.

Pour des raisons de gestion de la trésorerie de l'Amicale, il est très important que les chèques de règlement parviennent au trésorier en même temps que votre demande de participation au déjeuner.

Votre attention est appelée sur le fait que **l'accès au restaurant est limité à 110 personnes**. Nous pourrions donc être contraints de refuser les inscriptions les plus tardives. De plus, il ne sera pas possible d'enregistrer des inscriptions de dernière minute.

Un contrôle étant effectué à l'entrée du Ministère, merci de vous munir de votre commission d'emploi.

Le Secrétaire Général,

Claude Le Coz

COUPON-RÉPONSE

M. ou Mme.....

Résidence :

participera au repas du 19 janvier 2018 (participation 45 €)

Paiement par chèque bancaire ou postal de 45 € à l'ordre de l'amicale des directeurs des douanes. A renvoyer avec ce coupon avant le 31 décembre 2017 à M. Joseph Grandgirard, trésorier de l'Amicale, à l'adresse suivante : Division des douanes, 60 avenue de Genève - BP 93102, 74 163 Saint Julien en Genevois.

Paiement par virement de 45 € à l'ordre de l'amicale des directeurs des douanes (cf RIB joint) avant le 31 décembre 2017. Préciser dans le libellé du virement : « Nom prénom – AG 2018 ». En cas de paiement par virement ce coupon-réponse peut être renvoyé au trésorier par courrier ou par messagerie (joseph.grandgirard@douane.finances.gouv.fr)

Les inscriptions sont définitives.